

54^e année.

N^o 6.

JUIN 1943

LA SOURCE

ORGANE DE

*L'ÉCOLE NORMALE ÉVANGÉLIQUE
DE GARDES-MALADES INDÉPENDANTES*

FONDÉE EN 1859

ET DEVENUE EN 1923

*ÉCOLE ROMANDE DE GARDES-MALADES
DE LA CROIX-ROUGE*



ADMINISTRATION : LA CONCORDE

LAUSANNE

31, RUE DES TERREAUX

Abonnement.

Prix : 5 fr. par an. Le journal paraît mensuellement.
Rédacteur : Pierre Jaccard.

Comptes de chèques.

La Source, Lausanne : II. 2819 (journal, insignes, livret, etc. — Avenue Vinet 30).

Foyer Source-Croix-Rouge, Lausanne : II. 1015 (pour-cent, inscriptions, dons du 1^{er} août, etc. — Mlle H. Lecoultré, Avenue Vinet 31).

Association de gardes-malades de La Source, Lausanne : II. 2712 (cotisations, Retraites populaires. — Mme Chapallaz, caissière, avenue de Beaulieu 45).

Assurances collectives de La Source, Lausanne : II. 3444 (Assurance-maladie, assurance vieillesse-invalidité. — Mlle H. Lecoultré, secrétaire-caissière, avenue Vinet 31).

A vendre à La Source.

La *broche-insigne*, à 5 fr.

Des *insignes-étoffe*, à 10 cent. pièce, 1 fr. la douzaine.

L'*insigne-étoffe* pour le manteau, à 20 cent.

Le *livret de service*, pour diplômées, à 2 fr.

Un carnet de 10 *cartes postales illustrées* de La Source, à 50 cent.

Ajouter le prix du port, et verser au Compte de chèques II. 2819.

Homes d'enfants.

On nous prie d'avertir les infirmières qu'en vertu des décrets fédéraux du 16 mars 1936 et du 19 décembre 1941, il est nécessaire d'obtenir une autorisation pour ouvrir de nouveaux homes d'enfants ou colonies de vacances. Les autorisations sont accordées aux œuvres reconnues d'utilité publique. Par contre, elles sont actuellement refusées à toute entreprise à but lucratif.

Postes à pourvoir.

Le Bureau de placement de La Source s'est trouvé souvent, au cours de ces derniers mois, dans l'impossibilité de répondre à des appels qui lui étaient adressés par des hôpitaux, des cliniques ou des particuliers. Trop peu de jeunes Sourciennes sont inscrites au Bureau et nous ne savons pas toujours où atteindre nos diplômées. Le plus souvent, les demandes sont urgentes : c'est pourquoi le Journal ne peut publier des avis en temps utile. Nous invitons donc nos gardes à s'inscrire au Bureau de placement et à nous communiquer leurs changements d'adresse.

LA SOURCE

PRIÈRE DE LA GARDE-MALADE CHRÉTIENNE

O Dieu, sois le Berger de nos âmes. Nourris-les aujourd'hui. Je dis « nos âmes » car, devant toi, je ne puis pas ne pas penser à tous ceux que tu aimes comme tu m'aimes. Je pense tout particulièrement à mes sœurs dans le ministère de la charité. Je te prie pour elles. Donne-leur les forces physiques et morales dont elles ont besoin, le repos du corps et de l'esprit, le recueillement, la fraîcheur de l'âme et du cœur. Prends en pitié les découragées et les aigries. Réveille les apathiques et les indifférentes. Soutiens celles qui sont tentées, empêche-les de tomber de peur qu'elles ne soient en scandale aux âmes faibles. Eclaire celles qui doutent, celles que travaillent les pourquoi de la raison et du cœur. Tu lis en chacune de nous ; tu connais notre bonne volonté, notre désir de servir et de venir en aide. Donne-nous ce qui peut guérir les autres. Avant de nous laisser aller auprès de ceux qui font appel à notre service, guéris-nous de nos infirmités. Si, toutefois, tu ne veux pas nous en délivrer encore, parce que nous n'avons pas ouvert assez grande la porte de notre cœur, alors, Père céleste, aie pitié de nous. Aie pitié de moi d'abord, car toutes ces infirmités sont miennes ; je partage toutes ces faiblesses. Ne me laisse pas seule avec la tâche redoutable dont tu m'as chargée ! Et pourtant, tu m'as comblée de tant de joies que je ne peux les garder pour moi seule ; je sens que tu veux que je témoigne. Rends ma joie parfaite en me purifiant complètement. Amen.

Adaptation libre d'une prière du pasteur Alexis Mamboury † 1918.

LA NOUVELLE LOI NEUCHATELOISE SUR LA PROFESSION DE GARDE-MALADE

Après le canton de Vaud, le canton de Neuchâtel se trouve maintenant doté d'une loi stricte sur l'exercice des professions médicales. Nous publions ci-dessous ce qui concerne les gardes-malades. Voici d'abord un extrait du Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil, daté du 30 octobre 1942, où sont exposés les motifs de l'intervention de l'Etat en cette matière :

« Il nous paraît que le moment est venu où l'Etat doit se préoccuper, après plusieurs autres cantons, de la profession de garde-malade. L'extension réjouissante du mouvement samaritain et les nombreux cours donnés sous son égide sur les soins à donner aux blessés et aux malades ont suscité, parmi les dames surtout, de nombreuses vocations de gardes-malades. Plusieurs d'entre elles se sont mises, en dépit de leur formation très insuffisante, à la disposition de leurs amis ou connaissances pour donner des soins avec un dévouement digne d'éloges sans doute, mais qui masque une incompétence parfois dangereuse. Ignorantes des limites de leurs droits et des nombreux incidents qui peuvent survenir au cours d'une maladie, toutes choses qui ne peuvent s'apprendre que pendant les trois ans d'études que passent les infirmières ou les diaconesses diplômées au chevet des malades et sous la direction de médecins, ces samaritaines sont souvent désemparées ou bien elles interviennent de leur propre autorité au détriment de la santé des personnes dont elles ont entrepris la garde. Quelques-unes même, pour mieux asseoir leur prestige, ont adopté un costume fantaisiste où le voile classique joue le rôle principal. Enfin certaines administrations publiques ou privées ont

engagé au service de leur personnel ou comme infirmière visiteuse de ces gardes-malades improvisées, sans se soucier de leur formation professionnelle.

L'intérêt des malades dans notre canton doit être pris en sérieuse considération et doit pouvoir s'abriter sous l'autorité de l'Etat, pour que seules des gardes-malades diplômées soient appelées à seconder les médecins dans tous les cas, hormis celui des hôpitaux où seules de telles infirmières ou diaconesses peuvent être engagées. »

Le 3 décembre 1942, le Grand Conseil ouvrit une discussion sur le projet du Conseil d'Etat. Les considérations suivantes furent développées par des députés :

« M. le D^r Quinche approuve la revision proposée en faveur de l'attitude des gardes-malades, infirmiers et infirmières. Cependant, la disposition selon laquelle seules des personnes diplômées seront autorisées à assister un médecin est un peu draconienne, car, en certains villages, dans la pratique, le médecin est heureux de pouvoir se faire aider par un samaritain, par exemple.

M. Camille Brandt, conseiller d'Etat, répond : Ici encore le gouvernement désire sauvegarder la santé publique. Il s'agit de mettre de l'ordre dans certaines activités auxiliaires, d'exiger des compétences rassurantes et d'exercer un certain contrôle. Le texte proposé ne s'oppose pas au coup de main que peut donner un samaritain. Il s'agit de contrôler l'activité de ceux qui font métier de leur aide.

M. le pasteur Rollier regrette qu'on diminue ainsi de plus en plus nos libertés. Une fois il s'agit des coiffeurs, une autre fois des mécaniciens-dentistes, et maintenant des infirmiers ! Où allons-nous ? »

Enfin, la loi fut votée par 76 voix, après avoir été amendée selon une proposition Quinche pour lui donner plus de sou-

plisse lors de situations exceptionnelles et une proposition Kenel en faveur des titres équivalents.

TEXTE DE LA LOI DU 3 DÉCEMBRE 1942.

Le Grand Conseil
de la République et Canton de Neuchâtel,
Sur la proposition du Conseil d'Etat,
Décrète :

ARTICLE PREMIER. — L'article 3 de la loi du 23 avril 1919 sur l'exercice des professions médicales est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

...Les *gardes-malades, infirmiers et infirmières* qui désirent pratiquer dans le canton à leur propre compte, ou qui sont engagés comme tels par une administration ou une entreprise publique ou privée (infirmière-visiteuse, infirmier ou infirmière d'usine, etc.), par un dispensaire ou une polyclinique, doivent en demander l'autorisation au Conseil d'Etat qui peut la délivrer, sur préavis de la Commission de santé, au vu d'un diplôme décerné par une école de gardes-malades suisse reconnue par le Département de l'intérieur, ou d'un titre équivalent, ou après un examen subi devant des experts désignés par ce département.

Dans des circonstances extraordinaires de lieu ou de temps, les médecins, agissant sous leur propre responsabilité, peuvent toutefois recourir aux services occasionnels d'autres personnes que les titulaires d'autorisation.

Le Conseil d'Etat est chargé de pourvoir, s'il y a lieu, après les formalités du referendum, à la promulgation et à l'exécution de la présente loi.

Neuchâtel, 3 décembre 1942.

Loi promulguée par arrêté de ce jour.

Neuchâtel, 22 janvier 1943.

COURS POUR INFIRMIÈRES-CHEFS

Le cours annoncé dans notre numéro de février aura lieu en automne, probablement dès le lundi 27 septembre. Il durera six ou dix jours et sera consacré exclusivement à l'étude des problèmes particuliers qui se posent aux infirmières-chefs : psychologie du commandement, pédagogie, organisation des services, administration hospitalière, etc. Les matinées seront consacrées aux leçons et discussions ; des visites d'établissements hospitaliers et d'œuvres sociales se feront l'après-midi.

Ce cours se fera sous les auspices de l'Association nationale des infirmières diplômées d'écoles reconnues. Le nombre des inscriptions sera limité à une vingtaine de personnes.

NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Placements de stagiaires.

Berne, Loryspital : *E. Haertsch, M. Schilt* ; Genève, Clinique chirurgicale : *M. Amiguet, A. L'Eplattenier, D. Evard* ; Clinique infantile : *S. Steiger* ; Hospice orthopédique : *M.-L. Gabriel* ; Lavaux : *V. Henchoz* ; Montreux : *M. Baroni* ; Nestlé : *S. Richard, M. Rippmann, Y. Décombaz* ; Neuchâtel, Les Cadolles : *N. Béguin* ; Pourtalès : *J. Meylan* ; Yverdon : *M. Cailler* ; Payerne : *A. Dunand, A. Flubacher* ; Yverdon : *A. Veillard*.

BIBLIOGRAPHIE

*La femme devant son destin.*¹

Saül, fils de Kis, parti jadis à la recherche des ânesses de son père, trouva un royaume ; ainsi, de nos jours, les femmes, parties à la conquête de l'« émancipation », sont à l'aube de découvrir le royaume immense vers lequel cette recherche les a, paradoxalement, conduites : le royaume du service. Telle est la thèse de ce nouvelle ouvrage de M^{lle} Elisabeth Huguenin, auteur de « La mission de la femme », ouvrage publié en 1941.

Au cours des neuf méditations qui composent ce nouveau volume, l'auteur s'applique à évaluer, en ce qui concerne la condition de la femme, les résultats, les uns réjouissants, les autres attristants, de ce qu'on appelle « le progrès ».

Depuis les temps lointains (qu'il est convenu d'appeler heureux) où la femme, épouse et mère, accomplissait son œuvre d'amour et d'ordre dans le gynécée grec ou dans la ferme romaine, la nature féminine n'a guère changé ; elle est restée aussi différente qu'elle l'a toujours été de celle de l'homme. Aussi l'erreur capitale de celles qui ont voulu l'« émanciper » fut-elle de croire la femme égale de l'homme (tandis qu'elle est complémentaire de l'homme). Et cette erreur, beaucoup de femmes l'ont payée par la névrose, et la société, entre autres conséquences fâcheuses, par l'accroissement du nombre des jeunes délinquants.

En s'imaginant que sa vocation était de doubler l'homme, de le concurrencer dans tous les domaines qui lui avaient été jusqu'alors réservés, la femme « émancipée » a commis une grave erreur de visée. En assumant des tâches pour lesquelles elle n'est pas faite, elle a failli à sa mission, elle a été infidèle à sa nature.

Mais le devenir historique est irréversible ; la machine à explorer le temps, imaginée par Wells, n'est qu'une ingénieuse fiction. La femme est émancipée ; un retour en arrière n'est ni possible ni désirable. Il s'agit donc, pour la femme, de s'adapter à sa condition nouvelle et de retrouver, sur ce plan, sa vocation éternelle.

Après la guerre, une grande partie des femmes occupées aujourd'hui dans des usines, des bureaux ou à la ferme devront céder leur place aux hommes revenus des armées. Le nombre des maria-

¹ ELISABETH HUGUENIN, *La femme devant son destin*. Editions de la Bacconnière, 4 fr. 75.

ges n'augmentera probablement pas beaucoup. Aussi importe-t-il que la femme se prépare, dès à présent, à assumer les activités conformes à son génie et se rende capable d'exercer ces professions « féminines », dans lesquelles seules — de très rares exceptions réservées — elle trouve l'emploi de ses dons et de ses pouvoirs spécifiques ; dans lesquelles donc elle puisse se dévouer et remplir ainsi sa mission, complémentaire, redisons-le, de celle de l'homme.

Ces tâches, dans lesquelles la femme est nettement supérieure à l'homme et qui doivent donc lui être réservées, sont notamment l'enseignement des jeunes enfants, les soins aux malades et toutes les carrières dites sociales. C'est dans ces carrières, et non dans les carrières masculines, que les femmes célibataires trouveront la possibilité d'un développement harmonieux et pourront accomplir la mission d'amour dont leurs sœurs mariées s'acquittent dans le cadre de la famille : gardiennes du foyer, éducatrices de la génération de demain.

C'est pourquoi toutes les jeunes filles doivent être préparées en vue de cette double éventualité : mariage ou profession « féminine ».

Mais, pour trouver dans ces carrières la satisfaction qui la sauvera de la névrose, il faut que la femme apprenne la « féminité ». Pour que cette Terre Promise ne devienne pas un lieu de servitude, il est, en effet, nécessaire que la femme accepte et comprenne sa nature, accepte aussi la liberté définitivement conquise, avec les devoirs qu'elle implique. Il faut qu'elle rentre dans l'Ordre, qu'elle ré-entende en elle la voix de sa nature propre et l'exprime, avec toute la ferveur d'amour dont elle est capable. Car c'est là sa « nature ».

Telles sont les idées maîtresses de ce volume. Cette sèche analyse ne saurait donner une juste idée de la richesse des développements dont il est fait. Toutes les femmes conscientes du rôle que la femme peut et doit jouer, dans le redressement dont les événements actuels prouvent l'urgente nécessité, trouveront dans ce volume des thèmes de méditation, des suggestions et des encouragements précieux.

Et si cet appel éveille un écho dans le cœur de toutes celles qui seront demain des femmes, il est permis d'espérer que la seconde moitié du XX^e siècle sera plus heureuse et plus constructrice que la première.

(Cahiers protestants.)

A. L. MEYLAN.

*Sous les armes de la charité*¹.

Ce livre a paru, il y a quelques mois, pour la joie et le bien des infirmières. Médecin-professeur à l'école de Fribourg, M^{lle} Dalloni connaît les élèves infirmières et leur travail. Ayant été gravement malade, elle a pénétré doublement dans la vie des soignants.

Tout le livre est inspiré par un amour compréhensif de l'être et par une foi vivante. Les petits côtés de la vie de la garde-malade ne sont pas oubliés, tel le problème des nettoyages. La conscience dans le travail le plus humble est élevée en quelque sorte jusqu'aux premiers devoirs de l'infirmière qui sont la loyauté, l'obéissance et la maîtrise de soi.

L'auteur suit la jeune fille, candidate infirmière, avec ses hésitations, ses premières difficultés, ses réactions, jusqu'à l'épanouissement de la femme, jusqu'à la pleine acceptation et à la joie de tout ce que comporte la vocation de soignante.

Les diverses attitudes de l'infirmière sont considérées dans tous les domaines où elle est appelée à travailler : avec les enfants, comme infirmière-visiteuse, comme infirmière-chef, avec le médecin. Des phrases concises, claires, montrent toutes les qualités à développer, à ne pas perdre, à bien employer. Les écueils et la « sublimation » des devoirs sont soulignés et souvent approfondis, avec une étonnante connaissance de l'infirmière. Le ton des entretiens, qui en furent l'inspiration, en rend la lecture aisée. La richesse d'idées, de mots, de citations, et les belles reproductions de tableaux et de sculptures, embellissent le livre.

Avec la finesse de la femme et du médecin, l'auteur montre une psychologie subtile de l'infirmière : « Après une opération ou à la fin d'une longue série de consultations, on a l'habitude, dans la plupart des établissements, d'offrir aux médecins une légère réfection : tasse de thé, collation. L'infirmière qui doit s'en occuper le fera dans un bon esprit et non pas avec le sentiment que le médecin mène une petite vie de luxe par rapport à elle... Pendant cette petite halte, des échanges se font avec des confrères, avec la direction, avec l'infirmière chargée de servir le thé. C'est un moment

¹ D^r MARCELLE DALLONI : *Sous les armes de la charité*. 1 vol. de 388 pages, Editions de l'Imprimerie Saint-Paul, Fribourg. 7 fr.

où les liens se resserrent, où la confraternité professionnelle se développe et où l'on voit parfois s'ébaucher d'intéressantes initiatives. On y discute de tout et surtout de ce qui intéresse chacun dans l'établissement : des perspectives financières, des agrandissements projetés, de la mauvaise mine, remarquée au passage, d'une infirmière et de ce qui pourrait être fait pour l'aider à se remonter. Ces instants de détente ont souvent été à l'origine d'entreprises bienfaisantes et généreuses.

» Ce serait une erreur de croire que l'infirmière est une sorte de médecin de second ordre, faisant en petit et mal ce que le médecin fait en grand et bien. Il arrive que les gestes de la garde-malade et ceux du médecin se rencontrent et se ressemblent. Il y a des infirmières qui font des piqûres, même les injections intra-veineuses, beaucoup mieux que certains médecins, et il y a des assistantes instrumentices qui acquièrent presque de l'habileté chirurgicale. Mais ce ne sont là que des choses extérieures... Cette tâche n'est pas placée au bas d'une échelle, en haut de laquelle se trouve la profession médicale ; elle se développe sur une échelle parallèle et pouvant monter tout aussi haut que l'autre. »

Comme il est bon de lire ce qui suit, pour l'infirmière qui doute de sa réaction intime : « Il y a des tyrannies... c'est ainsi que le malade invite son infirmière à venir prendre le thé avec lui, juste l'après-midi où elle a congé ; ou, s'il peut sortir, il veut l'emmener au concert ; ou encore, au moment où elle va partir, il amorce une longue discussion, qui menace de s'éterniser. Et les pauvres heures de détente sont ainsi grignotées ou définitivement perdues ».

Voilà aussi un jugement sévère et juste : « ...zèle intempestif... avoir le courage de se reposer... Il y a des infirmières qui veulent faire trop et trop bien... excès de dévouement qui cache peut-être de la jalousie ou de l'orgueil ».

Ce n'est pas un livre qui se lit d'une fois ; on peut le reprendre, la pensée suivant l'idée bien loin et toujours vers un idéal si beau qu'il devient désirable et accessible. Le désir de l'auteur : « rendre quelques infirmières plus conscientes de leurs devoirs, plus heureuses dans l'accomplissement de leur tâche. Si ce livre leur permet de comprendre que rien n'est trop petit pour les efforts de l'amour, il aura pleinement satisfait aux exigences et aux ambitions de notre cœur ».

Ce but est atteint : comme un diagnostic calme le malade, ces pages sont bienfaisantes pour les infirmières par tout ce qu'elles traduisent en mots, de ce qui n'est souvent qu'intuition et aspiration. Notre reconnaissance d'infirmière est grande pour M^{lle} M. Daloni, d'avoir su nous montrer la voie.

A. D.

Nous avons reçu le dernier livre de M^{me} Noëlle Roger, *La vie dramatique du peuple roumain* (Payot, Lausanne, 2 fr. 50). L'auteur, qui connaît bien les Roumains, a évoqué, autour de l'histoire mouvementée de ce peuple, des paysages, des souvenirs qui rendent le livre singulièrement attachant.

CHRONIQUE DE L'ASSOCIATION

RAPPORT DU COMITÉ, 1942

Notre Association vient de passer une année paisible pendant laquelle nous avons travaillé de notre mieux, tout en espérant faire encore davantage à l'avenir. Nous sommes maintenant 817 membres, dont 66 nouvelles. Nous avons enregistré 15 démissions. Sept des nôtres sont décédées. Ce sont M^{mes} et M^{lles} Blanc-Piguet, Annen-Ramuz, Anna Coulon, Marcelle Poget, Marguerite Feuz, Lily Michaud et Andrée Rosselat.

Le comité s'est réuni quinze fois. Le service d'entr'aide a pu secourir treize gardes pour la somme de 2055 fr. Nous avons donné la carte de membre gratuitement à quatorze compagnes. Pour Noël, nous avons envoyé des paquets à plusieurs Sourciennes malades.

Notre capital, qui était de 23 521 fr. 96 l'an dernier, a passé à fin 1942 à 19 590 fr. 13. La diminution provient du léger déficit de l'exercice et surtout du transfert du montant de notre Fonds de vacances au Fonds distinct du Home. Ce dernier atteint, à la suite de ce transfert et grâce aux dons de nos souscripteurs, le chiffre de 32 915 fr. 55. Nos remerciements vont à M^{me} Chapallaz, notre caissière, pour son grand travail, accompli avec tant de conscience

et d'amour. Merci aussi à M. Balissat qui nous rend de grands services en établissant nos comptes.

La Journée de La Source a eu plein succès. L'innovation du déplacement à Saint-Luc pour les cours et la séance de l'après-midi a contenté chacun. Notre fête de Noël a été également une heure heureuse pour toutes les participantes.

C'est à Genève qu'eut lieu l'Assemblée générale de l'Association nationale. Ces belles journées sont restées un enrichissement pour chacune de celles qui ont eu le privilège d'y participer.

Nous nous retrouvons toujours avec joie dans nos réunions des lundis. Le premier de chaque mois réunit surtout les gardes établies à Lausanne, elles passent ensemble un bon après-midi et sont heureuses de se retrouver autour de la traditionnelle tasse de thé. Nous aimerions y voir venir un plus grand nombre de jeunes compagnes.

Les conférences des deuxièmes lundis sont momentanément interrompues. Par contre les Rencontres familiaires des quatrièmes lundis sont très fréquentées. Elles réunissent 100 à 180 diaconesses et infirmières des écoles suivantes : Saint-Loup, Béthanie, Hôpital cantonal, Fribourg, Bon-Secours, Pouponnière, Personnel des Asiles, Maternité, Alliance, Pfliegerinnenschule, Lindenhof, Reuilly, Croix-Rouge allemande, Emmaüs, La Source. Nous profitons de remercier ici les conférenciers, conférencières et musiciennes qui ont agrémenté ces soirées ainsi que les directrices des maisons qui nous ont toujours si gentiment reçues. L'obscurcissement à 20 h. est venu nous entraver. Où trouver une grande salle qu'on puisse obscurcir ? C'est à l'Aula de l'École normale que nous nous sommes finalement installées en janvier et février. Les collectes faites dans ces réunions nous ont permis de payer la pension de deux enfants grecs. Cette charge ajoutée à la location de la salle de l'Aula ne nous a pas permis de verser beaucoup au Fonds de l'Amicale qui est aujourd'hui de 231 fr.

Notre Section de Genève est des plus vivante. Nous voulons remercier sa présidente, M^{lle} Madeleine Rusillon pour le sérieux, l'entrain, et la joie qu'elle communique à toutes celles qui ont le privilège de faire partie de cette section. Le rapport de M^{lle} Rusillon rend compte des dix séances qui ont été tenues, le soir, au local de l'Union chrétienne des jeunes filles, Taconnerie 5. Les listes de présences indiquent les chiffres suivants : 120, 35, 60, 46, 46,

100, 50, 56, 30. Le montant des collectes a oscillé entre 10 et 40 fr. M^{lle} J.-M. Paris veut bien mettre à jour le carnet des présences et rédiger les procès-verbaux.

Notre Home : A quoi en est-il, me direz-vous ? Nous avons visité un grand nombre de maisons à acheter ou à louer, nous n'avons pas vu celle qui nous conviendrait. Elles sont trop chères, trop grandes, trop petites, trop vieilles, trop éloignées du centre, le jardin est trop vaste ou il n'y en a point... Nous croyons que toutes ces incertitudes sont la preuve que le moment n'est pas encore venu et qu'il faut encore attendre. Pendant ce temps la souscription continue, le Fonds augmente. Il semble que pendant la guerre c'est le meilleur parti à prendre. Qu'en pensez-vous ?

M^{lle} Marguerite Wursten a dû abandonner la présidence du comité du Foyer pour raison de santé. Nous la gardons heureusement dans le comité. Qu'elle trouve ici tous nos remerciements pour ce qu'elle a fait pour le Foyer et nos vœux pour le rétablissement de sa santé. M^{lle} Anna Schneitter a bien voulu accepter de reprendre cette présidence ; nous lui en sommes très reconnaissantes ; nous lui souhaitons, à côté du travail qu'elle y trouvera, beaucoup de joie.

M^{lle} Lecoultré voue toute sa sollicitude au Foyer et toute son affection aux gardes qui le fréquentent. 34 Sourciennes et 6 personnes étrangères à La Source y ont été reçues. On a compté 455 nuitées simples et 931 nuitées avec déjeûner. 458 dîners et 51 soupers ont été servis à La Source aux gardes du Foyer.

La statistique du bureau de placement pour 1942 marque une remarquable amélioration sur 1941 : il y a eu une augmentation de plus de 2000 journées de travail et de 700 nuits de veilles, pour les services privés et hospitaliers. 198 gardes sont inscrites, dont 11 nouvelles. On voudrait que davantage de jeunes diplômées s'inscrivent au Bureau de placement.

Et maintenant, pour terminer, je dois remercier tous les membres du comité pour leur aide précieuse, dire un grand merci à M. Jaccard pour tout l'intérêt qu'il porte à notre société. A vous toutes, membres de l'Association, merci d'avoir compris que « l'union fait la force » et de bien vouloir continuer à être, chacune où elle se trouve, une des nombreuses colonnes qui soutiennent l'édifice de notre société.

Un rapport est toujours considéré comme quelque chose d'ennuyeux à entendre, preuve en est le peu d'attrait des assemblées générales !... Cette année, un film sur les affections du cerveau et un autre sur le Péloponèse ont été annoncés, pour attirer nos membres.

Une année a passé depuis la lecture du précédent rapport ; ce fut une année de guerre, de souffrance et de misère. Aujourd'hui, c'est encore dans un pays merveilleusement épargné que nous pouvons nous réunir. C'est pourquoi je voudrais que le principal but de ce rapport soit de nous donner l'occasion de dire toute notre reconnaissance à Dieu pour tous ses bienfaits. Que ce soit pour nous l'occasion de prendre l'engagement de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour l'avancement du règne de Dieu sur cette terre. Et que pouvons-nous faire pour cela, me direz-vous ? Mais c'est simple, commençons dans notre Association. Que chacune de vous, qui entendez ou lirez ce rapport se demande : que puis-je faire, selon mes moyens, là où je suis placée, pour le bien de notre Association et pour aider mes compagnes ?

Nous serons heureuses de recevoir vos suggestions afin que l'année qui commence soit enrichie par le travail de toutes et que Dieu bénisse nos efforts.

A. M.-O.

RÉCAPITULATION DES COMPTES : EXERCICE 1942

Recettes :

Solde en caisse au 1 ^{er} janvier 1942	Fr.	225.06
Solde chèques post. au 1 ^{er} janvier 1942	»	1 530.35
Cotisations.	»	4 151.10
Dons pour le Home.	»	3 413.50
» » l'Entr'aide	»	225.—
» » l'Amicale	»	140.40
Dons divers	»	329.86
Dépenses remboursées, Amicale.	»	85.—
Dépenses remboursées, Home.	»	196.85
Prêt remboursé.	»	100.—
Intérêts compte de chèques.	»	5.50
Prélevé Caisse d'Epargne (carnet n° 231 229). . .	»	575.—
Total	<u>Fr.</u>	<u>10 977.62</u>

Dépenses :

Frais de bureau.	Fr.	594.03
Frais généraux	»	1 253.97
Assemblées, conférences	»	332.36
Association nationale	»	300.—
Entr'aide et prêts.	»	2 378.08
Dépenses pour le Foyer	»	24.—
Dépenses section Genève	»	150.—
Frais divers et Noël.	»	492.40
Versé sur carnet Amicale.	»	5.—
Versé sur carnet Home	»	3 678.35
Solde en caisse au 31 décembre 1942.	»	480.83
Solde chèques post. au 31 décembre 1942.	»	1 288.6c
Total	Fr.	<u>10 977.62</u>

Fortune nette de l'Association au 31 décembre 1942.

Dix dépôts Banque cantonale Vaudoise 5 ans 3 %.	Fr.	8 700.—
Un dépôt Banque Cantonale Vaudoise 8 ans 3 % .	»	1 000.—
Un livret dépôt Banque Cant. Vaudoise n° 9566. .	»	5 851.35
Une garantie Assurance maladie Helvétia	»	1 000.—
Un carnet Caisse d'Epargne Cantonale, n° 231 229.	»	1 157.65
Un carnet Caisse d'Epargne Cantonale, Amicale n° 479 518	»	231.—
Solde chèques post. au 31 décembre 1942.	»	1 288.60
Solde en caisse au 31 décembre 1942.	»	480.83
	Fr.	<u>19 709.43</u>
A déduire : redevance au Home, sur dons	»	119.30
Total	Fr.	<u>19 590.13</u>

L'excédent des dépenses, pour l'exercice 1942, est de Fr. 376.13.
Les intérêts en banques ont produit Fr. 409.30.

Fonds du Home au 31 décembre 1942 :

Capital au 1 ^{er} janvier 1942 (sans la redevance) . . .	Fr. 24 729.60
Intérêts en banques	» 620.15
Reçu du Fonds de vacances, carnet n° 439 033 . . .	» 3 965.—
Dons versés sur carnet n° 446 430.	» 3 678.35
Redevance de la caisse.	» 119.30
	<hr/>
	Fr. 33 112.40
A déduire : dépenses remboursées à caisse Assur. . .	» 196.85
	<hr/>
Total	Fr. 32 915.55

Soit :

Montant du carnet Caisse d'Epargne Cantonale. . .	Fr. 32 796.25
Redevance de l'Association.	» 119.30
	<hr/>
Total	Fr. 32 915.55

Ces comptes ont été vérifiés par M^{me} Grivat et M^{lle} Panchaud.

COMPTÉ RENDU DE L'ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION

27 mars 1943.

Comme toujours, les Sourciennes sont heureuses de se retrouver et d'échanger bien des pensées diverses. Tout cela se traduit par un gentil brouhaha jusqu'au moment où la présidente ouvre la séance par un mot d'affectueuse bienvenue.

Les rapports annuels sont présentés par ordre coutumier par la présidente de l'Association, la caissière, la présidente du Foyer. Tous sont adoptés avec reconnaissance. Les remerciements nous sont allés droit au cœur et nous ont donné le courage. « Chacune se rend-elle bien compte de tout ce qui se fait au sein de nos séances de comité ? Notre seule préoccupation est le bien de la collectivité et de chacune en particulier. »

Les films ont été une attraction, certainement, car le nombre des présentes est monté cette année de 45 à 70 personnes.

Un thé, simple mais joliment préparé et fleuri, terminait cette après-midi et les revoirs entre gardes faisaient plaisir à voir.

Merci à vous toutes, chères anciennes, d'être venues si nombreuses et, si Dieu le veut, à l'an prochain.

H. L.

A 16 h. 15, un certain nombre de gardes se retrouvent à l'Auditoire pour entendre l'exposé de M. Jaccard. Il est vraiment dommage que nous n'ayons pas été plus nombreuses, et surtout qu'Adrienne Chapallaz, retenue par la maladie, n'ait pas pu présenter elle-même ses suggestions, car nous aurions pu avoir une discussion et un échange d'idées certainement très fructueux. M. Jaccard lit et commente la lettre adressée par A. Chapallaz au comité de l'Association.

L'idée de notre amie c'est que nous parvenions à former une corporation d'infirmières, consciente de ses devoirs, mais aussi forte et unie pour défendre ses droits. Pour y parvenir il faudrait :

1. Rappeler au corps médical tout entier que toute personne qui donne des soins doit être munie d'une autorisation réglementaire de pratiquer, délivrée par le Service sanitaire cantonal, sur la présentation d'un diplôme en règle.

2. Obtenir du S. S. C. que masseurs et masseuses ne puissent donner certains soins appartenant au domaine de l'infirmière et que les sages-femmes ne puissent pratiquer comme gardes-malades que lorsqu'elles ont reçu la formation qui s'impose et fait le temps d'études obligatoire.

3. Exercer un contrôle plus régulier du travail des infirmières privées, en faisant une enquête auprès du médecin traitant et auprès du malade, ceci afin d'avoir à la disposition du Bureau de placement un personnel tout à fait choisi et dont les capacités pratiques et morales donnent pleine satisfaction.

M. Jaccard relève tout d'abord ce terme de corporation, de beaucoup préférable au mot « syndicat ». La résonance politique du mot syndicat risquerait fort de nuire à notre cause. Mais comment envisager une corporation de gardes-malades, englobant les diaconesses, avec leurs principes particuliers, les diverses écoles,

bien différentes entre elles, et tous les employeurs ? Car la corporation englobe employeurs et employés. L'essentiel n'est-il pas de s'entendre, de s'aimer et d'apporter le plus de cohésion possible dans l'Association à laquelle nous appartenons ?

Quant à la question de la protection de notre profession vis-à-vis des masseurs, il semble que la jeune génération de masseurs se rend compte que les deux domaines sont fort différents et qu'il y a de gros dangers à pratiquer certains traitements sans y être spécialement préparé ; c'est une tendance nette que l'on constate parmi les élèves qui passent à l'Hospice orthopédique.

M. Jaccard fait remarquer que notre canton est le mieux protégé actuellement et que le S. S. C. cherche par divers moyens à supprimer les abus commis par des personnes non qualifiées. Mais qu'on annonce à La Source tous les abus ou les faits précis que l'on pourrait recueillir ; on se contente trop souvent de critiquer, sans donner les précisions nécessaires pour qu'une action utile puisse être entreprise.

Quant à la demande de contrôle des infirmières qui font des services privés, elle soulève quelque indignation, mais on apprend qu'il existait autrefois un questionnaire qu'on envoyait après chaque service. On décide de le remettre en usage. On nous apprend aussi qu'il existe un fonds destiné à rétribuer ou à parfaire le salaire d'une garde faisant un service bénévole ou presque, à domicile, surtout pour des veilles, puisque nos élèves du service de ville ne font plus de travail de nuit. Un appel est lancé pour alimenter ce fonds. Et le Directeur termine cette discussion en demandant instamment que chacune se sente solidaire de l'ensemble, travaille pour la communauté Sourcienne et songe que quoi qu'elle fasse, en bien ou en mal, elle engage en quelque mesure toute la collectivité.

D. B.

Nous avons noté la présence de M^{mes} et M^{lles} *A. Schneitter, M. Wursten, E. Pache-Buck, J. Weissbrodt-Beerstecher, V. Genton, M. Labartbe, P. Leu, G. Margot-Dutoit, F. Chapelon, H. Saunier, C. Fleury, M. Maillefer, A. Pasche, M. Pache, H. Ernst, I. Steuri, E. Rouffy, F. Widmer, E. Weilenmann, B. Vallotton, I. Jaccard, M. Fontannaz, L. Desmeules, L. Domenjoz-Besson, H. Schlegel,*

J. Benoit-Kiener, R. Laurent, R. Senaud, M. Pabud, C. Paccaud, C. Malberbe, H. Paccaud, M. Chevalley, A. Muller, A. Caboussat, M. Simonet, M. Geiser, D. Bornand, E. Vionnet, M. Langle, E. Ronco, A. Dovat, A. Meystre, M. Prod'hom, M.-L. Golaz, M. Huber, I. Aitken-Briod, A. Badan, B. Hauser, F. Robert, H. Gri-
vat-Lombardet, E. de Dompierre, E. Hug-Nicati, M. Pilliod-Porret, E. Panchaud, J. Dutoit, A. Chapallaz-Grivel, A. Meylan-Otth, A. Piguet, A. Denkinger, J. Brède, M.-A. Muller.

Des messages ont été reçus de M^{mes} et M^{lles} M. Herzog, G. Augs-
burger, A. Chapallaz, E. Zbinden, M. Rusillon, J.-L. Clément-
Cuendet, M. Schneiter-Amiet, M. Gétaz, L. Guex, Y. Tissot.

POUR LE HOME

Seizième liste de souscription.

(Lorsque l'adresse n'est pas indiquée, les donateurs habitent Lausanne.)

M^{lles} H. et C. P., 10 fr. ; M^{lle} Jaquenoud, 3 fr. ; M. L. Ram-
seyer, Genève, 100 fr. ; M^{lle} Pauline Perrin, Orbe, 3 fr. ; M^{lle} Hélène
Senaud, Pully, 5 fr. ; M^{lle} S. Willi, Soleure, 2 fr. ; M^{lle} Cécile Boy-
mond, Genève, 5 fr. ; M^{lle} Louise Bühler, Neuchâtel, 5 fr. ;
M^{me} Schalbetter, Genève, 5 fr. ; M^{lle} Inès Chatelain, Genève, 5 fr. ;
M^{lle} Bücher, 5 fr. ; M^{me} Louise Clément-Martin, Genthoud-Genève,
2 fr. — Cotisations : M^{lle} M. E. Herzog, avril-mai-juin, 30 fr. ;
M^{lle} J. Rossier, janvier-février-mars, 15 fr. ; M^{lle} C. Biaudet, 30 fr.
Total, 225 fr.

Liste précédente . . . Fr. 23 986.60

Seizième liste . . . » 225.—

Total au 15 mai 1943 . Fr. 24 211.60

RÉUNIONS DE SOURCIENNES

LA SOURCE, VENDREDI 7 MAI. — M. Pierre Secrétan, pasteur de
Bellevaux, apporte les souvenirs émouvants de ses années d'acti-
vité comme évangéliste au Foyer de l'Ame, à Belleville (Paris).

Gardes venues du dehors : M^{mes} et M^{lles} A. Picard-Moch, E. Beau-

verd, L. Méan-Fleury, A. Schneitter, R. Laurent, B. Siegrist, J. Décorvet, E. Gross, J. Dutoit, G. Liengme, E. Vionnet, L. Parisod, N. Beaud, M. Recordon, G. Margot-Dutoit, A. Badan, J. de Trey, J. Matbey, I. Jenkins, B. Mackenzie, M. Bollier, S. Richard, A. Delafontaine, M.-L. Stalder, H. Moret, G. Guye, C. Grandjean-Rochat.

ZURICH, 11 MAI, chez M^{me} Martha Lutz-Muller : « Les Sourciennes de Zurich sont en pensées avec vous » : *I. Steuri, R. Rudolf, M. Burger, F. Michelsen-von Orelli, L. Walther-Deluz, M. Metzger, E. Saameli-Courvoisier, N. Hausammann, E. Klein-Schröder, M. Stamm, H. Ernst.*

GENÈVE, 18 MAI : M^{lle} Dr Renée Girod fait un vivant récit d'un voyage aux Indes et présente de beaux clichés. Etaient présentes : M^{mes} et M^{lles} *J. Ramseyer-Reymond, H. Mages, N. Bratschi-Piguet, M. Rusillon, M. Deluz, M. Ducommun, M. Trembley, R. Girod, A. Giddey, E. Imhof, N. Goy, N. Vautravers-Weber, M.-L. Rossier, E. Müller, R. Matbez, M. Amiguet, J.-M. Paris, J. Wisler, L. Grandjean, M. Brunnschweiler-Champendal, A. Beyeler, E. Lacroix-Kohler, M. Schenk, A. Dutruy, S. Cochard, H. Eichenberger, A. Favez, A. Ménétrey, F. Kummer, P. Curtet, L. Pavillard, M. Wiegand, H. Monod, C. Boymond, M. Schlup, H. Schneitter, R. Terrisse-Schalbetter, A. Viquerat-Chave, J. Margot, A. Guinchard, M. Rebeaud, Y. Binggeli, M. Meylan, E. Weigle-Naville, O. Steimer, P. Steimer, B. Huber.*

CULLY, 19 MAI : A la salle de réunion de l'Infirmerie, M. Jacard ouvre la séance par une méditation et un exposé sur la psychologie pratique d'Adler (les sentiments d'infériorité et les compensations).

Outre les Sourciennes de la maison, nous avons eu le plaisir de voir M^{mes} et M^{lles} *M. Testuz-Jaunin*, membre du Comité de l'Infirmerie, *M. Fonjallaz-Paillard, M. Forestier, L. Mercanton, G. Buttica-Bron, A. Dubois-Ruchat, L. Ruchat, C. Feignoux, R. Hubert, F. Nicati-Morsetti, G. Augsburg, G. Guye, J. Décorvet, E. Panchaud, J. Goël, J. de Trey, R. Weber-Avanthey, N. Bolomey, S. Léderrey-de Miéville*. Une Saint-saphorienne, M^{lle} *V. Genton*, avait tenu à s'associer à la réunion en envoyant, de Leysin, un message amical.

Un cours de perfectionnement.

Le cours organisé à La Source par la Ligue du personnel infirmier pour malades nerveux et mentaux avait attiré un très grand nombre de participants, parmi lesquels on a compté une soixantaine de Sourciennes. Les leçons furent écoutées avec la plus grande attention et chacun se félicita de cette collaboration entre la Ligue, présidée par M^{lle} D^r Meier, et La Source.

Mission de la Croix-Rouge en Grèce.

Dans une intéressante conférence, illustrée de nombreux clichés, M. le D^r Scholder a raconté à nos gardes comment il a pu organiser, en 1942, la préparation des prothèses orthopédiques pour les mutilés de la guerre. Il est extraordinaire de voir comment on arrive à rendre le mouvement à des amputés du pied ou de la jambe, qui, pour la plupart, ont été victimes du gel.

FAIRE-PART

MARIAGE. — M^{lle} *Madeleine Perret* et M. Gérard Buchet, en juin.

NAISSANCES. — Anne-Marie, fille de M^{me} *Marguerite Jotterand-Thomas*, à La Source. Mary-Claire, fille de M^{me} *Marguerite Hertig-Courvoisier*. Anne-Catherine, fille de M^{me} *Catherine Pittier-Schibli*, le 19 mai.

DEUILS. — M^{me} *Renée Rouvé-Bourgeois* a eu le grand chagrin de perdre très subitement sa maman. M^{lle} *Edmée Dubois* a perdu son père. M^{lles} *M.-L. Jeanneret* et *Ch. Ziegler* ont perdu leur grand-père.

CALENDRIER DE JUIN

Lausanne.

Lundi 7 à 14 h. 30 : Réunion amicale au Foyer.

Lundi 14 à 14 h. 15 : Comité au Foyer.

Jeudi 17 : Journée de La Source.

Lundi 21 à 14 h. 30 : Comité, chez M^{me} A. Meylan-Otth.

Lundi 28 à 20 h. 15 : A l'Aula de l'Ecole Normale (place de l'Ours).

Film sur les Services complémentaires féminins.

Il n'y aura point de réunions en juillet et août. Nous vous souhaitons donc à toutes un bon été.

Genève.

Mardi 15 à 20 h. 30, U.C.J.F., Taconnerie 5 : Soirée récréative organisée par M^{lle} Andrée Maunoir. Au programme :

1. M^{lle} Gilberte Christiné, soprano, chantera des mélodies de Mozart, G. Fauré, R. Hahn, etc.
2. M. Gabriel Berger dira des œuvres de La Fontaine, C.-F. Ramuz, Paul Fort, etc.
3. Le Théâtre du Cigalon, dirigé par M^{me} R. Honegger, jouera la Farce des Olives, pièce espagnole du XVI^e siècle.

Nous comptons sur la plus forte participation à cette soirée de délassement que d'aimables artistes veulent bien donner spécialement aux Sourciennes de Genève.

Villeneuve.

M^{lle} Rosa Haeberli veut bien inviter les Sourciennes de la région à se rencontrer le jeudi 10 juin, dès 20 h., chez elle, au Chalet Grammont (arrêt du tram : Byron).

JOURNÉE DE LA SOURCE, 17 JUIN 1943

Il y aura vingt ans, le 16 juin, que la convention unissant La Source à la Croix-Rouge a été signée. Cet anniversaire sera rappelé spécialement à la Journée de La Source, en présence de M. le colonel divisionnaire von Muralt, président de la Croix-Rouge suisse et de M. le colonel Remund, médecin en chef de la Croix-Rouge. Les diplômes d'infirmières-visiteuses seront remis en même temps que nos diplômes de l'année.

La Journée commencera le matin, à 9 h. précises, à la salle paroissiale de Saint-Luc, par un bref instant de recueillement.

Après une interruption, à 9 h. 15, on entendra une leçon de M. le Dr P. Zwahlen, chef de clinique dermatologique à l'Hôpital cantonal, sur *la contagion syphilitique*. Récréation de 10 h. à 10 h. 15. M. le professeur Dr M. Vulliet a bien voulu nous promettre de nous parler, à 10 h. 15, des *brûlures*. Enfin, après une dernière récréation de 11 h. à 11 h. 15, nous entendrons un exposé de M. le Dr Ed. Jéquier, chef de clinique médicale à l'Hôpital cantonal, sur *le psychisme des malades*.

A midi trente, la soupe sera offerte, à La Source, comme l'an passé. On pique-niquera dans les jardins et dans les salles du rez-de-chaussée de l'Infirmerie et de la Clinique.

La séance de l'après-midi se tiendra de nouveau à Saint-Luc, à 14 h. 15. Voici le programme prévu : méditation de M. le pasteur Favre, allocution du directeur, appel des anciennes volées, allocution et remise des diplômes par M^{lle} Dr Renée Girod, remise des diplômes d'infirmières-visiteuses, messages de MM. les colonels von Muralt et Remund, témoignage d'une garde travaillant en service privé, sur ses expériences (M^{lle} Madeleine Rusillon).

Le thé sera servi dès 16 h. à La Source.

* * *

Nous espérons que les Sourciennes viendront en grand nombre à cette importante manifestation. Nous recevrons avec reconnaissance des légumes, des fruits, des fleurs, de la pâtisserie, du thé, du sucre, etc., et des coupons. Si vous pouvez nous envoyer, à l'avance, des coupons de café, nous pourrions vous en offrir après le pique-nique de midi, sinon il faudra se contenter de thé de menthe ou de thé de pommes ! De la farine, des œufs et de la graisse, envoyés quelques jours d'avance, nous permettraient de faire confectionner des pâtisseries un peu plus substantielles. Chacune apportera son pique-nique et son sucre, plus un coupon de repas pour la soupe et le thé de l'après-midi.

Notre tâche serait facilitée si nous recevions les dons le mercredi matin au plus tard. Ils peuvent être remis à M^{lle} Steuri ou à M^{lle} Lecoultre. Merci.

A. M.-O.